



7-4-4 papier

N° DEL 2020.12.09/203

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS N°36  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DÉCEMBRE 2020**



**Thème : FINANCES**

**Objet : Exonération  
totale des droits de  
terrasse sur l'exercice  
2020.**

**Convocation :**

**Date :** 03/12/2020

**Affichage :** 03/12/2020

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 30

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 33

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

**Étaient Présents :**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

**Étaient représentés :**

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

**Absents excusés :**

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

**Rapporteur : Arnaud MURGIA**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le règlement d'occupation temporaire du domaine public à but commercial, arrêté par délibération du 4 juin 2014, n°2014.06.04/090 ;

Vu la délibération n°2019.12.18/198 du conseil municipal du 18/12/2019 arrêtant les tarifs des services techniques et comprenant les différents tarifs d'occupation du domaine public et des droits de place ;

Considérant l'économie touristique comme un pilier de l'économie du territoire ;

Considérant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire impactant les commerces de la commune ;

Considérant l'impact financier sur les commerces de la commune dû aux règles sanitaires et aux fermetures administratives imposées au cours de l'année 2020 ;

Il est proposé d'accorder la gratuité pour l'occupation du domaine public liée à une activité économique du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Seules les occupations suivantes sont concernées : terrasses de cafés et de restaurants, étalages et panneaux de signalétique ou d'information des commerces.

L'application des tarifs en cours est donc suspendue pendant cette période.

**Ceci exposé,**

**Vu** les travaux de la commission Environnement, Transports, Déplacements et Travaux, réunie le 1<sup>er</sup> décembre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver cette suspension dans l'application des tarifs d'occupation du domaine public.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2020.12.09/203

PUBLIÉ LE **14 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Arnaud MURGIA.



Blank lined area for writing.